



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*La ministre chargée des Transports
Auprès du ministre d'État*

Paris, le

05 NOV. 2018

Référence : CP/A18024364-D18016368

Vos réf. : votre courrier du 13 septembre 2018

Madame la Sénatrice,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la proposition de la commission européenne (CE) du 1^{er} août dernier modifiant le règlement n°1316/2013 dans le but d'adapter le tracé du corridor RTE-T mer du nord-Méditerranée en cas de sortie sèche du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE).

La Commission européenne propose un unique lien direct entre les ports irlandais et les ports belges et néerlandais, excluant de fait les ports français. Cette proposition n'est pas acceptable pour la France. Je l'ai signalé par courrier dès le 10 août à la Commissaire Violeta BULC. Ce désaccord porte tant sur la procédure de préparation de cette proposition que sur le fond.

La proposition ne tient en effet absolument pas compte des échanges existants entre l'Irlande et la partie continentale de l'UE qui transitent par le Royaume-Uni sans y faire étape. Il a donc été demandé à ce que les ports de Calais et Dunkerque, déjà inclus dans le corridor Mer du Nord – Méditerranée et qui représentent 87% des échanges maritimes transmanche, fassent partie de cette nouvelle liaison maritime.

Outre Calais et Dunkerque, qui trouvent une place naturelle dans ce corridor européen redéfini suite au Brexit, d'autres ports français y ont toute leur place. Cela s'applique tant aux ports normands et bretons, sur lesquels nous travaillons également étroitement avec les collectivités locales concernées.

.../...

Madame Cathy APOURCEAU-POLY
Sénatrice du Pas-de-Calais
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Dans l'attente des discussions au Conseil et au Parlement européen qui devraient débiter prochainement, des échanges réguliers ont lieu avec la Commission européenne sur ce sujet. J'ai rencontré la Commissaire Violeta BULC le 17 septembre dernier. Une sensibilisation des autorités irlandaises aux atouts des ports français est aussi prévue prochainement, au-delà d'actions qui ont déjà pu être menées au premier semestre 2018.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée des suites qui seront données aux demandes françaises.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes meilleures salutations.



Elisabeth BORNE